



Commission de développement économique
des Premières Nations du Québec et du Labrador
First Nations of Quebec and Labrador Economic
Development Commission



Filière forestière
des Premières Nations
du Québec
First Nations
of Quebec
Forestry Network

**PROPOSITION DE DÉMARCHE EN VUE DE L'ÉLABORATION
D'UNE STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE
FORESTIÈRE DES PREMIÈRES NATIONS DU QUÉBEC**

FORMULÉE PAR :

TABLE DE TRAVAIL SUR LA FORESTERIE AUTOCHTONE

NOVEMBRE 2013



Préambule

- Sous l'initiative de la Commission de développement économique des Premières Nations du Québec et du Labrador (CDEPNQL) et de la Filière forestière des Premières Nations du Québec (FFPNQ) et avec la participation de l'Institut de développement durable des Premières Nations du Québec et du Labrador (IDDPNQL) et du secrétariat général de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador (SAPNQL), une table de travail sur la foresterie autochtone a été mise sur pied.
- Cette table regroupait des agents de développement économique, des représentants des services forestiers de diverses communautés, des entrepreneurs privés, des gestionnaires d'entreprises communautaires, des responsables de services forestiers issus de diverses Premières Nations.
- Deux (2) rencontres ont été tenues, les 16 et 29 octobre 2013 à Québec.
- Cette démarche constituait un exercice préparatoire à la tenue du « Rendez-vous de la forêt québécoise ».

Au terme de ces rencontres, les participants ont convenu de ce qui suit :

- Les conclusions de ces rencontres devaient être partagées avec les dirigeants du ministère des Ressources naturelles, en amont de la tenue du « Rendez vous de la forêt québécoise ».
- Les Premières Nations du Québec constituent un partenaire incontournable dans l'élaboration et l'adoption d'une stratégie d'aménagement durable des forêts.
- À ce titre, le dialogue entre le gouvernement du Québec et les Premières Nations en regard du développement économique généré par les activités à chaque étape de la chaîne de valeur de la filière bois doit se faire via un mécanisme spécifique.
- Afin de permettre aux communautés et entreprises autochtones de jouer un rôle actif dans l'économie de la forêt et particulièrement, dans la filière bois, il est nécessaire d'entreprendre une démarche conjointe en vue d'élaborer une stratégie de soutien au développement de l'industrie forestière des Premières Nations.
- La mise en œuvre de cette stratégie devra privilégier la mise en place d'un modèle de cogestion.



1 Vision de la foresterie des Premières Nations du Québec

La foresterie des Premières Nations

- Est globale;
- Est intégrée aux valeurs et traditions de la collectivité;
- Implique l'intendance et la durabilité;
- Porte sur l'accès aux ressources et vise l'autosuffisance économique;
- Valorise les partenariats et le respect mutuel;
- Crée des débouchés économiques en terme d'emplois, d'acquisition de compétences et de développement d'entreprises aptes à compétitionner dans le cours normal des affaires.

2 Survol des activités des Premières Nations en forêt

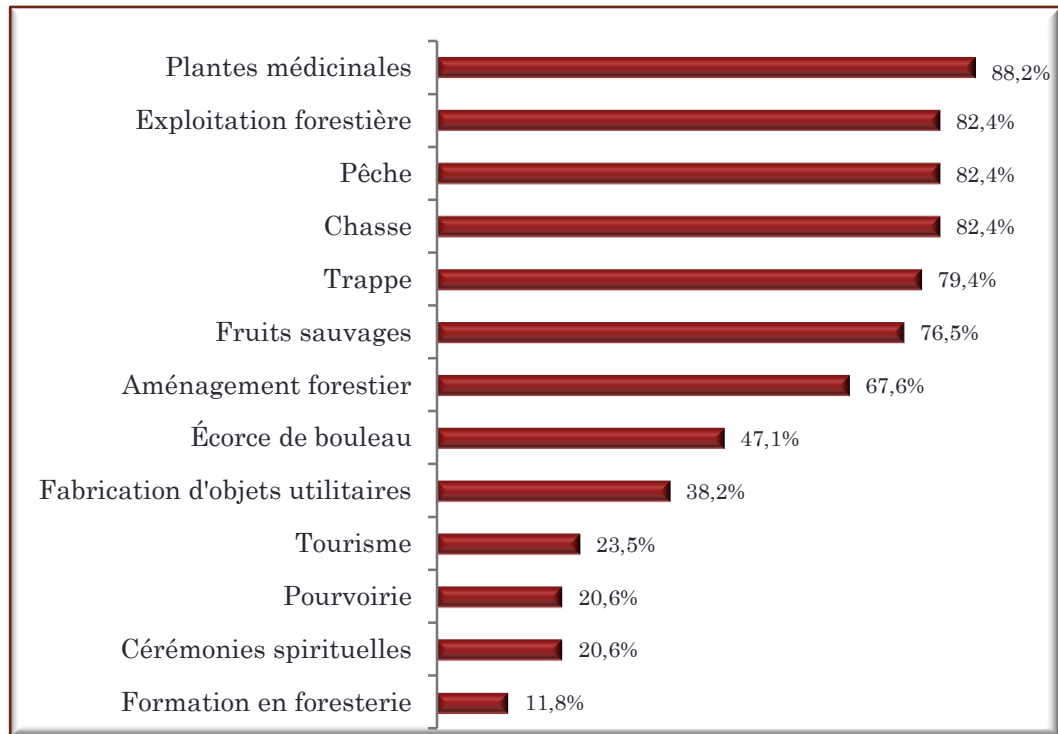
2.1 Une étude réalisée conjointement par la CDEPNQL, l'IDDPNQL et la Fédération québécoise des coopératives forestières (FQCF) en 2009 a permis de recenser les activités des Premières Nations liées à la forêt.

Ainsi sur les trente-quatre (34) communautés du Québec consultées

- ✓ 26 déclaraient faire de l'exploitation forestière;
- ✓ 10 détenaient une convention d'aménagement forestier (CVAF);
- ✓ 3 détenaient un contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF);
- ✓ 16 avaient des membres qui ont un emploi d'ouvrier sylvicole;
- ✓ 16 comptaient des entreprises forestières.



Activités recensées



2.2 Quelques données sur la filière bois des Premières Nations

À la lecture du document préparatoire au « Rendez-vous de la forêt québécoise », il apparaît que peu de données ont été colligées aux fins d'établir un profil de l'industrie forestière des Premières Nations.

Il est possible toutefois à la lumière d'informations recueillies dans divers documents gouvernementaux ou fournies par des représentants du ministère des Ressources naturelles (MRN) ainsi que par la Filière forestière des Premières Nations du Québec de dresser un portrait sommaire de l'activité économique potentielle ou générée par des entreprises ou communautés autochtones.

Au niveau des activités de récolte et de première transformation les données recueillies indiquent que :

- ✓ 343 200 m³ sont alloués en GA ou acquis par vente aux enchères par les quatre (4) usines de propriété ou copropriété autochtone;
- ✓ 697 700 m³ sont alloués aux communautés sous PRAU;
- ✓ L'allocation totale aux Premières Nations représente 6,1 % des GA et PRAU consentis par le MRN;



- ✓ L'allocation totale aux Premières Nations représente 3,5 % de la possibilité forestière du Québec;
- ✓ 45 % de la capacité de production de granules de bois au Québec est entre les mains d'entreprises autochtones ou en copropriété.

Les indicateurs de retombés économiques potentielles, généralement utilisés, indiquent que chaque 100 000 m³ d'approvisionnement récolté et transformé génère :

- ✓ 325 emplois, directs, indirects et induits;
- ✓ 10,5 M\$ en salaires et gages avant impôts.

Sur la base des indicateurs précités, le potentiel économique des GA et PRAU alloués peut s'évaluer ainsi à chaque étape de la chaîne de valeur de la filière bois :

Volume total : 934 600 m³

Exploitation et aménagement :

- ✓ Reboisement : 15 288 561 plants
- ✓ Main-d'œuvre opération : 22
- ✓ Main-d'œuvre supervision : 52

Opération scierie

- ✓ Volume de sciage : 200 M mpmp
- ✓ Volumes scieries et planeurs : 48 M tma
- ✓ Main-d'œuvre totale (sciage, séchage, rabotage) : 250

Retombées globales

- ✓ Total d'emplois consolidés : 3037
- ✓ Salaires et gages avant impôts : 96,3 M\$
- ✓ Valeur ajoutée : 400,8 M\$



Une question demeure : quelle part des retombées potentielles contribue à l'autonomie économique des communautés autochtones?

2.3 Facteurs de développement de la présence des Premières Nations dans la filière bois

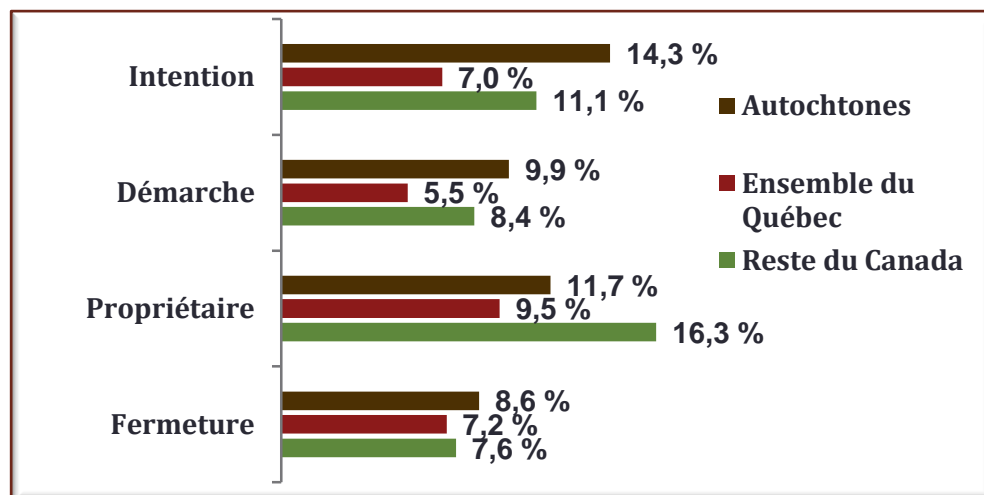
✓ Démographie et proximité

Au plan démographique, la population autochtone est plus jeune que la population québécoise et le taux de natalité est supérieur. Par ailleurs, la majeure partie des communautés autochtones sont établies à proximité de forêts exploitées commercialement. Le Conseil sectoriel des produits forestiers, dans l'étude publiée en 2011 « Bâtir l'avenir du secteur canadien des produits forestiers en utilisant le talent des Autochtones », considère cet état de fait comme un élément de solution face à l'enjeu lié au remplacement massif de la main-d'œuvre dans le secteur forestier au cours des prochaines années.

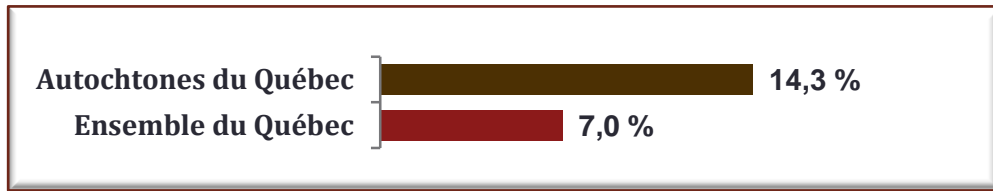
✓ Entrepreneuriat

Au-delà de représenter un bassin de main d'œuvre important, c'est la capacité de créer un réseau d'entreprises autochtones créateurs d'emplois qui constitue un facteur de développement de première importance. À ce chapitre, il est intéressant de prendre connaissance de certaines données établies par le Centre de vigie et de recherche sur la culture entrepreneuriale de la Fondation de l'entrepreneurship (2011).

Indice entrepreneurial québécois : comparaisons entre le milieu autochtone, le Québec et le reste du Canada

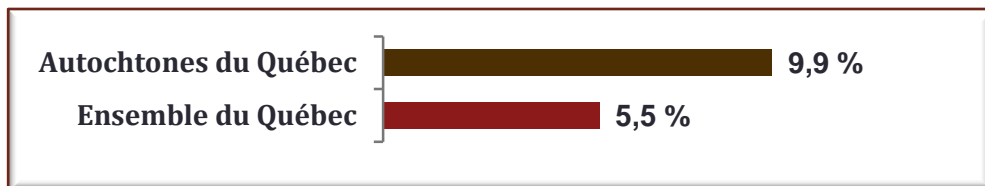


Pourcentage de la population ayant l'intention de créer une nouvelle entreprise ou de reprendre une entreprise existante



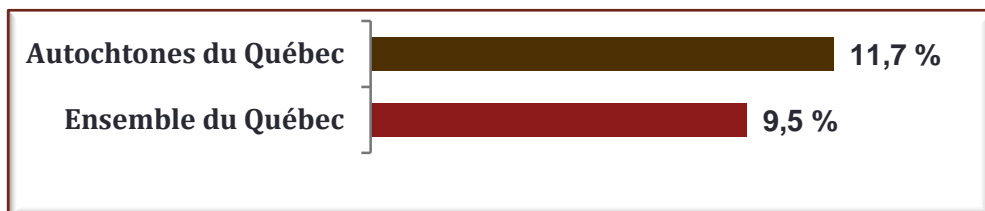
- Deux fois plus d'Autochtones que de Québécois envisagent une carrière entrepreneuriale;
- Les intentions d'entreprendre des Autochtones sont 1,3 fois supérieures à celles de la population du reste du Canada;
- 33 % des membres de la Nation Crie manifestent l'intention d'entreprendre, contrairement aux membres des Nations Huron-Wendat (2,2 %), Mohawk (2,3 %) et Innue (5,6 %).

Démarche de création d'une nouvelle entreprise ou de reprise d'une entreprise existante



- 9,9 % de la population adulte des communautés autochtones a été active en démarchage au cours de la dernière année, contre 5,5 % pour le reste du Québec;
- Ce pourcentage s'élève à 8,4 % dans le reste du Canada.

Propriétaires d'entreprises



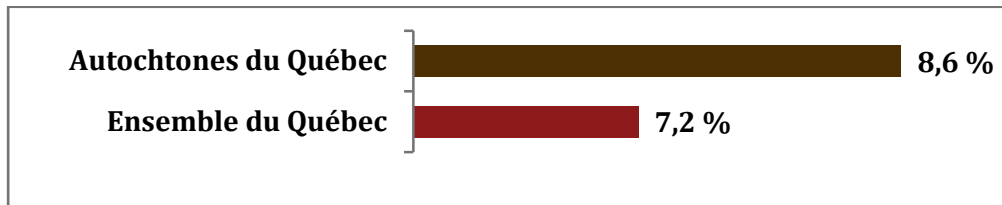
- 11,7 % des Autochtones sont actuellement propriétaires d'une entreprise, ce taux est de 9,5 % dans le reste du Québec;



- Les communautés autochtones comptent présentement une plus faible proportion d'entrepreneurs que le reste du Canada (16,3 %);
- Le Québec a vu le nombre d'entreprises autochtones augmenter de 38 %, comparativement à 7 % dans le reste du Canada.

| | |
|------|--|
| 2006 | 37 000 entreprises autochtones ou métisses |
| 2001 | 27 000 entreprises autochtones ou métisses |

Fermeture d'entreprises



- 8,6 % des Autochtones ont déjà fermé une entreprise comparativement à 7,2 % de la population québécoise ;
- Les Autochtones comptent plus de fermetures d'entreprises au sein de leur population que celle du reste du Canada ;
- En 2010, le taux de fermeture d'entreprises au Québec s'élevait à 5,9 %.

Le taux plus élevé de fermeture des entreprises autochtones s'explique par le manque d'accès aux organisation aidantes (comme les CLD), comparativement aux entreprises du Québec.

2.4 Contraintes au développement de la filière bois des Premières Nations

- ✓ Absence de stratégie gouvernementale versus la foresterie des Premières Nations;
- ✓ Mode d'élaboration et d'octroi de travaux sylvicoles et de récolte aux communautés autochtones;
- ✓ Absence d'outils d'évaluation de la valeur économique des allocations de récolte;
- ✓ Accès au capital;
- ✓ Accès au financement.



Propositions

- Qu'une démarche conjointe soit amorcée en vue d'élaborer une stratégie de soutien au développement de l'industrie forestière des Premières Nations du Québec, assortie de programmes et mesures dédiés aux communautés et entreprises de propriété autochtone.
- Que la mise en œuvre de la stratégie se fasse en mode cogestion.
- Que les fonds dédiés à la mise en œuvre de la stratégie soient identifiés distinctement dans l'allocation des crédits budgétaires du gouvernement du Québec.
- Que l'accès à la ressource soit la pierre d'assise de la stratégie et qu'à court terme, la politique « d'octroi des travaux sylvicoles et de récolte aux Autochtones » soit révisée conjointement.

3. Portée de la stratégie

- Définit un cadre général qui prend en compte la réalité autochtone.
- Favorise la formulation de stratégies spécifiques par communauté, en harmonie avec leur vision du développement de l'économie et leur assure un support dans sa mise en œuvre.
- Favorise le développement d'un réseau d'entreprises autochtones concurrentielles à chaque étape de la chaîne de valeur de la filière bois.

